

voir De Best
De Best *ne a' Anderlecht 22.14.5.95*
DEM. TRANS.
François-Joseph
Clair V. C. 10 2^e Ch. à 7 (échaf. 1/10/100)
+ Liège 3-10-1914 (C. d.) (Reg. h. décès C. d. 1A) 51859
X Inconnu (2 à Eppeghem com mil^e (hôpital))
4. n. 475 (P. Malines) n. 2987. Cercueil 875. 4R2987
~~collé et transporté à 5. 2^e com. d'Anderslecht (P. Malines)~~
Jugement rendu Anderslecht.
Transcrit à C. à G. M. d. p. d.
G. M. à Isb. pas p. d. 22-10-19

Dob E/c 10 195. 28.1.20 à Liège déclaration de décès.

E-6769^a du 7.7.20 à 2^e Ch. à p: question.
E. 6769^b du 7.7.20 à G. Ch. id: fiche.
29. Mo. 2^e Ch. à p. du 22.7.20: fiche en retour et copie.

C^t 2^e chaos. à p. 27.7.20 questions en retour

E 6767^c du 26-8-20 com P. Malines - dem. de fouille
recherches.

P. Malines 2 17/5 - 30-8-20 - donne lieu à

E.C 30038 du 8-12-20 à Mdu cd.

P. Malines le 24.12.20: envoi F. R.

E/C 11800/5.7.21 à Liège, demi exact

Licence le 6.7.21 ne figure pas sur liste des
mil: + (E/C)

E/C 12408/19.7.21 à Mdn: E.C.

S. de Malines 11090 du 18.8.21. env. P.V. d'inh.^{on} en double

Etat Major ex R^e chap. n° 4192 du 11.8.21 env. liste
donnant ren^{ts} conc^{ts} mil: (R).

R.7. 273^s du 9.1.23 à Mdn: Transm:
Dossier, constitué, en vue de requérir
la déclaration judiciaire du décès.
Ed. a été tenu: le 19.7.21 sous n° E/C 1248.

Mdn. 061/140238 le 9.5.23. dem. donner des explications
au sujet de l'anomalie qui existe entre entre certaines pièces
cognitives et le dossier ci-joint d'une part, mil: serait à Liège
le 3.10.14. tandis que la déclaration au sujet de l'implac. tombe
vers. L. aj. Esp. 19h; Transm. en commun. Ed. un journal
par J. B. Dr. Schuler, à Berlin qui porte mil: le 26.8.14 et
L. aj. Esp. 19h 15, dem. faire voir à quoi la
faute a pu reconnaître le corps du mil: lors de
l'inhumation faite le 3.8.21. (E/C)

Dr Bast. François Jos. Nicolas Léopold.
Clairon V.C. 19. d. ch. a. p. I/II m. 51859

p. 4863/6769/41.5.23 au 2. ch. a. p., dem. comm. de
un nomme : Dr Bast H., a appartenu au corps toutes
ordres - de l'affirmative dem. comm. la foliation de
ce m. ainsi que le lieu et date exact du +.

p. 4864/6769/41.5.23 au 2. ch. a. p., dem. comm. la date
exacte +, ainsi que le territoire sur lequel la mort
du m. Dr Bast a été constatée - dem. également si le
rég. sous son commandement a combattu respectivement
à Eppesheim le 26.8.14, ainsi qu'à Lierre le 5.10.1914.

p. 4865/6769/41.5.23 au 2. Malines, dem. comm. si la
famille du m. Dr Bast H. a été présente à l'exa
de la dépouille mortelle du m. Dr Bast à Eppesheim ce
m. 1914 et si cette famille a reconnu le corps
comme étant celui de son enfant - dem. comm. égale
ment les indices et tous les signes distinctifs qui ont
permis à la famille de reconnaître la dépouille mortelle
comme étant celle du nomme Dr Bast H.

2. chap. 15.5.23, le régiment a combattu à Eppesheim le
27.8.14 et le 5.10.14, le m. aurait été + le 5.10.14 à Lierre.

qm 2. chap. 15.5.23, donne env. concern. +.

L. Malines p. 5.2061-28-5-23- Dr Bast
Jean, Charles était présent à l'exa du corps de son

Fils De Bast Francis, qui a été reconnu par lui - le mil. a été identifié dès le début était porteur de la m^{te} n° 5-1859, le son père le tis, et la tombe a toujours été surmontée d'une stèle (E)

S. Malines n° 5.2082-30-5-25- a transmis rente le 6-8-5-25 sous son n° 5.2061 (E)

n° 5441/6769/16-6-23 au t. Malines, dem. répondre d'une façon précise à la note n° 4866/6769.

S. Malines n° 5.2127-4-6-23- le Lieut Van De Wecke qui a fait l'exé de Debast Francis ne le rappelle plus à quels indices le père Debast a reconnu son fils - donne rente - a demandé à M^{lle} Quenne des rentes qu'elle possédait à ce sujet (E)

n° 5866/6769/16-6-23 au Direct. Génér. Croix Rouge de Belg., Bruxelles, dem. rente précise concern^t + du m^{re}.

n° 5867/6769/16-6-23 à Anderlecht, dem. com. quelle autorité lui a fourni les rentes concern^t + du m^{re}.

Anderlecht 23/6/23 le décès a été déclaré par les parents du milic (E)

D^r G^l Croix Rouge Bur, 27 6.23, Donne rente concern^t la + du m^{re} (E)

De Brest.

(3)

Francis Jos. Nicolas-L.

class. v. c. 10

2^e ch. a. j. I/II

m^e 51859

6.6848/6769/44.23 au t. localines, dem. comm. de M^{lle} Orianne, a déjà fourni les renseignements au sujet du m^e - de l'affirmative dem. le faire parvenir.

P. localines n^o 52910 - 7-9-23 - env copie de la réponse de M^{lle} Orianne au sujet du nomme De Brest, Francis Jos. L. (8)

1^{er} 10441/6769/46-10-23 au t. localines, dem. interrogés à nouveau M^{lle} Orianne, afin de savoir si c'est à l'ep^{re}hem ou à Liere qu'elle a fait l'env. du m^e - point de clarification en copie de M^{lle} Orianne.

P. localines, n^o 53544 - 24-10-23 - M^{lle} Orianne n'a jamais fait des env. à Liere - ne peut donner de env. (6)

6.11.149/6769/9.11.23 au t. localines, dem. ad. famille.

6.11.250/6769/9.11.23 à Andelecht, dem. ad. famille.

6.11.251/6769/9.11.23 au g^m L^e ch. a. j., dem. comm. de le corps qu'il administre à comp. tel et son effectif plusieurs m^{es} du nom de: De Brest - dem. ad. témoin.

Andelecht, 12-11-23, ad. parents: G^{de} de la Baugie v. c. 10

g^m L^e chap., 15-11-23, De Brest, Trans. Jos. Nic., fam. le 21.7.14 à la 4th du 5^e chap. ne trouve trace du m^e aux mutations. (8)

1^{re} Malines n^o 33911-16-11-23- adr. père -
 M^{re} De Bast Jean Nicolas, cité de la Bougie
 n^o 42, à Anderlecht (Bruxelles) (6)

F. 11909/6769/21-11-23 au Lt 1^{er} ch. a. f., dem. comm. Li
 le corps sous ses ordres a combattu à Liège et à Eysenhem
 en 1914.
 F. 11910/6769/21-11-23 à M^{re} 4^e De Bast, Cité de la Bougie, 42,
 Anderlecht, dem. comm. au quel indices il a été reconnu
 le corps de son fils au que d'Eysenhem, n^o 445, ainsi que
 la territ. sur lequel il est 4 - dem. adr. témoin +.

2^e ch. a. p. 23/11/23 le corps sous ses ordres a combattu
 en 1914 à Eysenhem et dans les environs de Liège (E)

M^{re} Riepman (p^{re} M^{re} De Bast) 24/11/23 donne renseignements
 conct + et 2, fait savoir comment milit. a été reconnu
 (E)

F. 12456/6769/4-12-23 au Lt 1^{er} ch. a. f., enc. note adres-
 sée au Cap^{te} Trésorier ainsi que la réponse et dem. inviter
 cet off. à faire comm. si plusieurs m^{rs} du nom de: De Bast ont
 appartenu au 1^{er} ch. a. f. au début des hostilités - de l'affirma-
 tion dem. rem^{ts} concern^{ts} ce m^{re} - dem. adr. témoins et coh. m^{rs}
 du nomm^é: De Bast François Jos.

F. 12457/6769/5-12-23 à M^{re} De Bast, Cité de la Bougie, 42,
 Anderlecht, dem. rem^{ts} si identifi^{és} du m^{re} du nom de:
De Bast, 2 à Liège.

F. 12458/6769/4-12-23 au Lt 1^{er} ch. a. f., dem. comm. les dates pen-
 dant lesquelles le rég^t sous son command^{ement} a combattu respectivement à Eysen-
 hem et à Liège.

(4)

De Brest.

Clairin C. C. 10. L. Ch. a/p. I/II m. 518/59

F. 14259/6769/5. 12. 23 au L. 5. Ch. a/p. dem. comm. et le regt
sous ses ordres a combattu a Oppenheim et a Liere pres.
fectivem. le 26. 8. 14 et le 13. 14. 14.

F. 14260/6769/5. 12. 23 au Cap. Fréonci du 5. Ch. a/p. dem.
comm. et le corps qu'il administre a combattu a son effectif
au debut des hostilités. Plusieurs m. du nom de:
De Brest de l'affirmative, dem. rem. concern. ces m.
ad. Fréonci et dem. cap. m. du m. De Brest Fr. 14.

F. 14261/6769/5. 12. 23 a Liere, dem. rem. f. ident. f. m.
du m. 2 en cette ville au nom de: De Brest - s'il a
été cas dem. comm. de quelle localité il a été et ainsi que la date de
cel.

2. Ch. a/p. 6/12/23 le regt a combattu a Oppenheim et environs,
avec le 5. Ch. les 24. 25. 26/8/14 les 11. 12. 13/9/14 a
Liere et environs les 2. 3. 4/10/14 (E)

Liere 6/12/23 milit ne figure pas sur la liste des milit.
a Liere, Oberst, Honingz - Hoyek, Berlaes, Emblehem
et dintb. L'ad n'a pas été dressé a Liere (E)

C. L. Chap. 7. 12. 23, Enr. est regt. Kap. 126/51859.
Il n'existe qu'un seul m. De Brest (E) 1 an

5. Chap. 8. 12. 23, Annam. extrait de l'historique
officiel du 5. Chap. (E)

5. 12759/6769/13. 12. 23 au 2^e D. I. G. dem. act. des nom.
mes: Planche Henri et Arnauld Geoffolite.

5. 12760/6769/14. 12. 23 au cap^{re} Frés. D. D. 3: D. R. dem.
act. du nomme: Lelebert Gustave.

5. 12785/6769/13. 12. 23 au Chef d'Etat/m. Génér. au bedn.,
dem. conn. Fi le 5^e ch. a. p. a combattu à Liévre en oct. 1914.
de l'affirmative, dem. indiquer date où le combat fut livré.

6^e De Bant, 13. 12. 23, A reconnu son fils lors de l'ouverture
de la tombe à Eppegem. Il peut donner vent
concernant le nom du mine nom L à Liège.

DD/3. DA, 14. 12. 23, Dem. Sch m et m^e de Leptine L.

D. I. G. 20/12/23 donne adresses de Planche H. et Arnauld
(E)

Mda n^o 8077 C 19/12/23 le 5^e ch. a'a pas combattu à
Liège en octobre 1914. (E)

5. 61/6769/4. 1. 24 au Noctn., rem. des gies - il ya lieu
de considérer comme exact le Cd. fourni par le service
Géogr. des prison. de guerre de Berlin, portant le nom
comme + le 26. 8. 18 et L à Eppegem, fl^o 475 - 8 anneccs.

Cap^{re} Frés en 5 ch. a. p. en 22. 1. 24 rem. n^o exact de la
mat^{re}: cite S. De Bant. (E)